

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Aliénation de biens par la Ville de Saint-Jérôme
Biens vendus par la Ville

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le soussigné donne avis que la Ville de Saint-Jérôme a aliéné le bien suivant en faveur de la personne et du prix ci-après mentionnés :

Numéros de résolutions	Bénéficiaire de la transaction	Bien transigé	Prix
CM-17585/25-05-13 CM-17699/25-07-08	9430-6768 Québec inc.	Partie du lot 6 701 673 Cadastre du Québec	2 994 956,50 \$

Le présent avis vous est donné conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27 avril 2026

Le greffier adjoint de la Ville,

Simon Vincent

SIMON VINCENT, avocat

Pour toute information
Service du greffe
450 436-1512, poste 3757

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Aliénation de biens par la Ville de Saint-Jérôme
Biens vendus par la Ville

Je, soussigné, Simon Vincent, greffier adjoint de la Ville de Saint-Jérôme, certifie avoir publié l'avis sur le site Internet de la Ville, le 27 avril 2026.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27 avril 2026

Le greffier adjoint de la Ville,

Simon Vincent

SIMON VINCENT, avocat